

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 29 AVRIL 2022**

Les membres du Conseil d'administration de la crèche municipale de CARGESE, régulièrement convoqués le vingt-cinq avril deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf avril, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Vannina NEGRONI.

Membres : 4

N°2022/07

MEMBRES PRÉSENTS	
NEGRONI Vannina	FRIMIGACCI Lucie
MEMBRES ABSENTS	
LECA Ornella	POGGI Dominique
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
FRIMIGACCI Lucie	

OBJET : Création d'un emploi afin de faire face à l'absence d'une agente de la crèche.

Vu l'article L. 332-13 du Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2020/07 du 10 décembre 2020 du Conseil d'administration de la crèche communale ;

Madame la Présidente du Conseil d'administration expose aux membres présents qu'il convient de créer un emploi afin de remplacer la Directrice de la crèche, temporairement absente. Il est proposé que cet emploi soit créé à compter du 9 mai 2022. L'agent qui occupera cet emploi travaillera à temps complet à la crèche, entre le 9 mai 2022 et le 23 juin 2022 inclus.

Madame la Présidente poursuit en indiquant que l'emploi créé relèvera du grade d'infirmier territorial en soins généraux hors classe.

L'agent ainsi recruté sera chargé de diriger l'établissement, de surveiller les enfants qui lui seront confiés, de leur proposer des activités adaptées à leur âge, mais aussi de fournir une aide aux repas ainsi qu'aux soins de nursing.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de créer un emploi relevant du grade d'infirmier territorial en soins généraux hors classe au sein de la crèche municipale, conformément aux conditions énoncées ci-dessus, afin de permettre le remplacement d'une agente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 2.

La Présidente du Conseil d'administration,
Vannina NEGRONI

